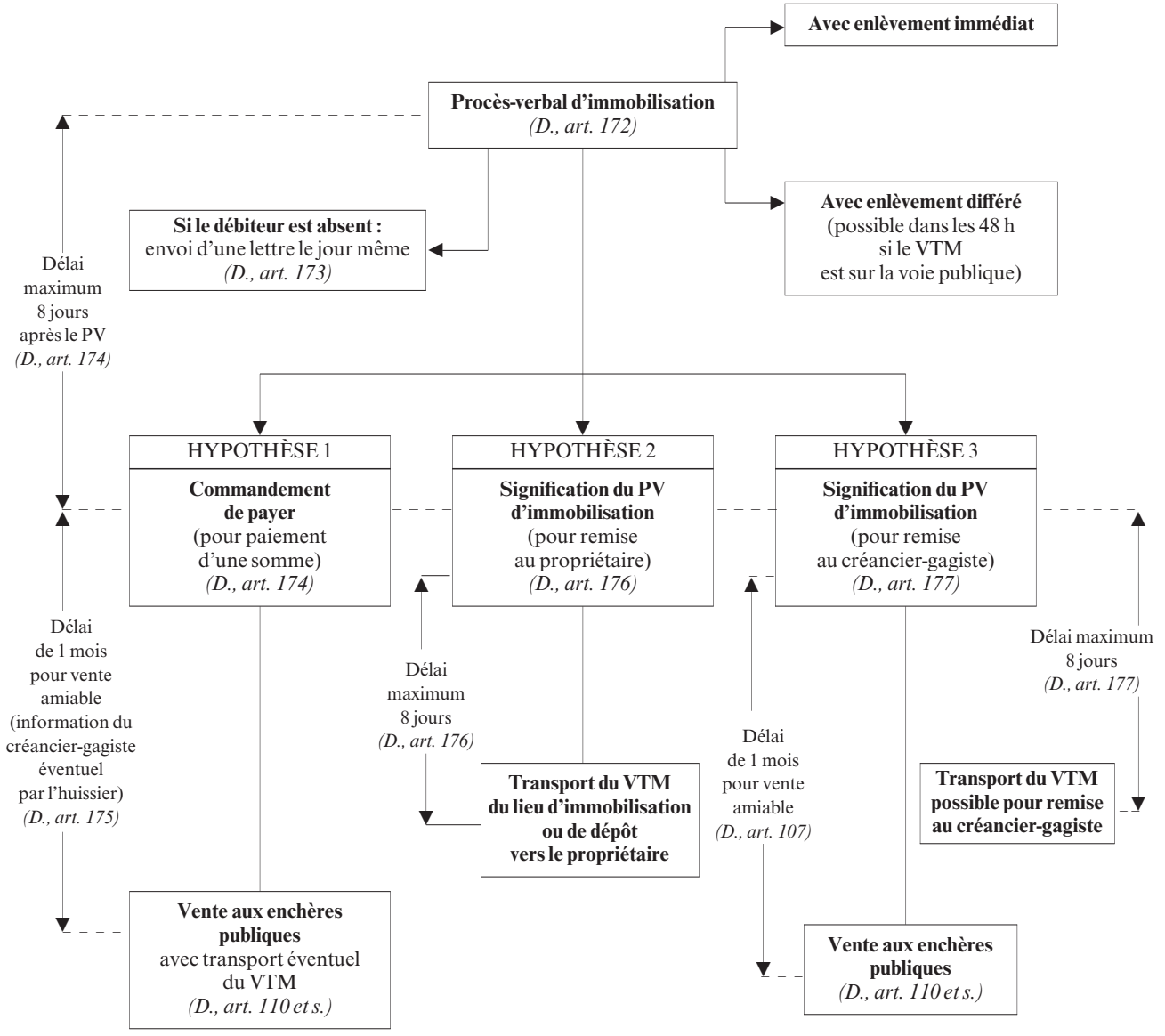
Avec enlèvement immédiat
Procès-verbal d'immobilisation
(D., art. 172)
Avec enlèvement différé
(possible dans les 48 h
si le VTM
est sur la voie publique)
Si le débiteur est absent :
envoi d'une lettre le jour même
(D., art. 173)
Délai
maximum
8 jours
après le PV
(D., art. 174)
HYPOTHÈSE 1
Commandement
de payer
(pour paiement
d'une somme)
(D., art. 174)
HYPOTHÈSE 2
Signification du PV
d'immobilisation
(pour remise
au propriétaire)
(D., art. 176)
HYPOTHÈSE 3
Signification du PV
d'immobilisation
(pour remise
au créancier-gagiste)
(D., art. 177)
Délai
de 1 mois
pour vente
amiable
(information du
créancier-gagiste
éventuel
par l'huissier)
(D., art. 175)
Délai
maximum
8 jours
(D., art. 176)
Transport du VTM
du lieu d'immobilisation
ou de dépôt
vers le propriétaire
Délai
de 1 mois
pour vente
amiable
(D., art. 107)
Délai maximum
8 jours
(D., art. 177)
Transport du VTM
possible pour remise
au créancier-gagiste
Vente aux enchères
publiques
avec transport éventuel
du VTM
(D., art. 110 et s.)
Vente aux enchères
publiques
(D., art. 110 et s.)